

— Séance du 30 janvier 2019 —

Présents : Claire ROUSSEL, José HERBET, Jeannine BENOIT, Lysiane CAPON, Guillaume FLAHAUT, Claudine LEQUIEN, Antony DELVILLE, Laurence BÉCUE, Gérald BRÉZIN, Lionel HERBET, Magali LÉGER, Colette ROUSSEAU
Absent avec pouvoir : Jean-Paul PIERRE à José HERBET.
Absents excusés : Jérôme COURMONT, Catherine BATICLE.
Secrétaire de séance : Gérald BRÉZIN
Absents : Jérôme COURMONT, Magali LÉGER (excusés).
Secrétaire de séance : Claudine LEQUIEN.

Encaissement de chèques :

- D'un montant de 320 € des assurances mutuelles de Picardie pour le remboursement d'un sinistre sur la charrette fleurie rue de la Chaussée
- D'un montant de 201,24 € et de 660,95 € de l'ACAP en remboursement de deux factures METRO pour l'organisation du repas du 31 décembre.
- D'un montant de 750 € du Souvenir Français et d'un montant de 750 € des ACVG section de Picquigny pour la réhabilitation de pierres tombales dans le cimetière de quatre soldats de Picquigny tombés à la guerre 14-18.
- D'un montant de 768 € des assurances mutuelles de Picardie pour le remboursement d'un sinistre sur le bâtiment des Chanoines (gouttière et chéneau) suite à l'abattage d'un arbre dans la propriété de M. DEROUVROY.
- D'un montant de 20 € de Madame FOUCHER pour un don à la commune.
- D'un montant de 200 € représentant un don à la commune.

Aménagement logements chanoines rez-de-chaussée : avenant

Monsieur le maire propose à l'assemblée de voter un avenant à l'entreprise DAMBREVILLE concernant l'aménagement du logement rue des Chanoines rez-de-chaussée consistant en la pose d'une cuisinette comprenant un plan de travail, un évier inox deux bacs avec mitigeur, une plaque vitrocéramique, un meuble dessous évier, un élément d'angle, un élément four et un casseroles pour un montant HT de 3966,40 €.

À l'unanimité, les membres de l'assemblée décident d'accepter l'avenant à l'entreprise DAMBREVILLE.

Restauration de la toiture basse nord de la collégiale : avenant lot couverture

Monsieur le maire présente à l'assemblée un avenant de l'entreprise NS GUILBERT pour un montant de 5 336 € HT concernant les travaux de restauration de la toiture basse nord de la collégiale consistant en un démoussage des autres toitures profitant ainsi du fait que l'entreprise bénéficie d'une nacelle pour les travaux.

À l'unanimité, le conseil municipal vote l'avenant d'un montant de 5 336 € à l'entreprise NS GUILBERT.

Construction d'un relais d'assistants maternels : lot carrelage

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la mise en liquidation judiciaire de la société SANISOL, attributaire du lot carrelage d'un montant de 8 638,28 € HT pour les travaux de construction du RAM et présente à cet effet deux devis pour le lot carrelage :

- Entreprise Hubert Callec : 11 463,18 € HT
- CERAMIC style : 8 638,28 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise CERAMIC style afin de réaliser les travaux de carrelage pour la construction du RAM pour un montant de 8 638,28 € en remplacement de l'entreprise SANISOL.

Attribution d'un logement au groupe scolaire

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la vacance d'un logement au groupe scolaire précédemment occupé par Manon SOYEZ et propose de relouer ce dernier à compter du 1er février 2019 ; il indique qu'une publicité a été faite afin d'informer les personnes susceptibles d'être intéressées par cette location. Une seule candidature a été déposée : Madame LEFEBVRE Johanne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer le logement à Johanne LEFEBVRE à compter du 1er février 2019 pour une durée de 18 mois moyennant un loyer mensuel de 360 € ; une caution de 360 € sera déposée à la signature du contrat de location.

Communications diverses

- L'état des lieux du centre social a été réalisé le mardi 29 janvier ; le bâtiment est mis en vente ; les clés ont été confiées à l'agence immobilière de Picquigny qui va se charger de vendre le bâtiment.
- Félicitations aux employés communaux pour le déneigement.
- La directrice du périscolaire et CLSH Carine Szyroki a quitté ses fonctions le vendredi 25 janvier ; elle est remplacée par Ophélie BEDNARZ (après dérogation de la Jeunesse et sport).
- La laverie sous les préaux du groupe scolaire a été vandalisée ce week-end.
- L'assemblée générale du club de la détente aura lieu le 5 février à 14 h 30 salle Chanoines.
- Repas de la St Valentin le 14 février salle polyvalente.
- Lionel HERBET adresse ses félicitations pour le bulletin municipal.
- Une réunion pour le PLUI a lieu à la mairie le jeudi 31 janvier à 14 heures à la mairie.